

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DESIGN LE HAVRE ROUEN

TARIFS COURS PUBLICS / SAISON 2023-2024

ATELIERS ENFANTS

	Domiciliation DANS la Métropole Rouen-Normandie ou au Havre	Domiciliation HORS Métropole Rouen-Normandie et HORS Le Havre
1 enfant / cours 2h	135.00 €	210.00€
2ème enfant même famille	108.00 €*	168.00 €*

Réduction de 50% pour le second cours et les suivants (réduction appliquée sur les cours les moins cher)
Réduction de 20% pour le second enfant et les suivants (de la même famille) **déjà calculée dans le tableau***10€ de frais de dossier **déjà inclus** (<u>non remboursables</u>)

ATELIERS DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE DES ECOLES D'ART ET DE DESIGN / OUVERTS AUX 17 - 25 ANS

1 cours de 4 heures et accès aux cours pour adultes			
	Domiciliation DANS la Métropole	Domiciliation HORS Métropole	
	Rouen-Normandie ou au Havre	Rouen-Normandie et HORS Le	
		Havre	
1 adhérent / cours 4h	180.00 €	260.00 €	
2ème adhérent même famille	144.00 €*	208.00 €*	

Réduction de 50% pour le second cours et les suivants (réduction appliquée sur les cours les moins cher) Réduction de 20% pour le second enfant et les suivants (de la même famille) **déjà calculée dans le tableau*** 10€ de frais de dossier **déjà inclus** (<u>non remboursables</u>)

ATELIERS ADULTES

	Domiciliation DANS la Métropole Rouen-Normandie ou au Havre	Domiciliation HORS Métropole Rouen-Normandie et HORS Le Havre
1 cours de 2h00	200.00€	280.00 €
Cours de 2h00 AVEC MODELE VIVANT	235.00 €	335.00 €
Cours de 3h00	225.00 €	340.00 €
Cours de 3h00 AVEC MODELE VIVANT	255.00 €	370.00 €

Réduction de 50% pour le second cours et les suivants (réduction appliquée sur les cours les moins cher) 10€ de frais de dossier **déjà inclus** (<u>non remboursables</u>)

Justificatif de domicile est à fournir pour les habitants de la Métropole Rouen-Normandie et du Havre.

S'agissant de la différenciation tarifaire territoriale, l'adresse de résidence prise en compte sera celle effective au moment de l'inscription.

Il ne sera pas possible de se prévaloir d'une adresse différente après le 31 octobre.

Toute inscription est réputée définitive et ne peut donner lieu à remboursement.

Néanmoins, la Direction de l'établissement pourra accorder un
remboursement des frais d'inscription au prorata temporis dans certaines
circonstances dument justifiées qui empêcheraient une poursuite des cours
(déménagement, maladie, mutation professionnelle etc.).

MAJ du 16/09/22

www.esadhar.fr **02 35 53 30 31** **Rouen** / Campus & Siège Social 2, rue Giuseppe Verdi, 76000 Rouen

Le Havre / Campus 65, rue Demidoff, 76600 Le Havre